N° 22 — 1878 CXIIIme ANNÉE Mardi 19 Février

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS

Paraissant le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 7.—
expéd franco par la poste » 8.80
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 4.—
par la poste, franco » 5.—
Pour 3 mois, » » » 2.80
Abonnements pris par la poste, 20 c. en sus.
Pour l'étranger:
Pour un an, » 15.50
Pour 6 mois. » 8.50

La maison HAASENSTEIN et VOGLER à Genève, Bâle et Zurich, Francfort s. M., Hambourg, Vienne Leipsic et Berlin, reçoit pour nous les annonces de la Suisse et de l'étranger, Rodolphe MOSSE, (Munich, Nuremberg, Vienne, Prague, Berlin, Hambourg, Brême, Francfort s. M., Strasbourg). — Pour Paris et les départements, J.-B. Chanard, 41, boulevard Saint-Germain, Paris.

PRIX DES ANNONCES remises à temps De 1 à 3 lignes 50 c. De 4 à 7, 75 c. De 8 lignes et plus 10 c. la ligne ordinaire ou son espace, 7 c. la répétition. Lignes avec lettres noires ainsi que lignes des annonces tardives encore admises, 5 c. de plus. Réclames 20 c. la lig. Avis mort. fr. 1 à 1.50. Annonces non-cant. 15 c. la 1re fois et 10 ensuite. Pour mettre: s'adresser au bureau 50 c. Adresses données par écrit 10 c. — Dans la règle les annonces se paient d'avance ou par remboursement, et doivent être remises la veille de la publication, avant midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FÉVRIER 1878

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromètre en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction.	Force.	ETAT du ciel	REMARQUES
15	3,6	0.9	7,5	726.4		var.	faib.	nuag.	Alp F. et B. vis.
16	3.5	0.7	7.9	730,9		var	«	clair.	Alp F. et B. vis.
17	1,9	— 0.8	6,2	731.1		var:	«	clair.	Toutes les Alp. vis.

LIMNIMÈTRE en centimèt.	TEMPERAT. du lac
360 4	4,5
339,6	4.5

CHAUMONT

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim	Baromètre en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
15	4,0	1 3	8,5	671.9		SO	faib.	nuag.	Alp. ci. la soirée.
16	6.4	2,8	10.2	675,8		O	«	«	Alpes Bern. vis,
17	5,1	1 2	9,5	675.9		«	«	clair.	Alpes tr -claires m-s. Les mouches bourd. au soleil.

Extrait de la Feuille officielle

— Le président du tribunal du Val-de-Ruz convoque les créanciers inscrits au passif de la masse en faillite de François (dit Félix) Tiercin, naguère aubergiste à Cernier, actuellement domicilié à Besançon, pour le samedi 16 mars 1878, à 11 heures du matin, dans l'hôtel de justice à Fontaines, pour suivre à la reddition des comptes du syndic et prendre part à la répartition.

— Par sentence en date du 9 février 1878, le tribunal civil du district du Val-de-Ruz a révoqué le jugement déclaratif de faillite de la société sous la raison de commerce Coulin et Nicolin, ayant son siége à Fontaines, formée entre les citoyens Louis-Gustave Coulin, fils de feu Frédéric, domicilié à Neuchâtel, et Césair Nicolin (dit Champagne), fils de feu Claude, domicilié aux Convers.

— Par jugement en date du 11 février 1878, le tribunal civil du Val-de-Travers a prononcé la réhabilition de François-Félicien Gillardet, précédemment chiffonnier, à Fleurier, actuellement à Pontarlier, déclaré en état de faillite par jugement de ce tribunal, en date du 25 juillet 1870, et l'a rétabli dans tous les droits que sa faillite lui avait fait perdre.

— Bénéfice d'inventaire du citoyen Pierre-Louis Junod, agriculteur, époux de Julie-Louise née Schleppy, originaire de Lignières, domicilié en ce lieu, où il est décédé le 2 décembre 1877. Inscriptions au greffe de la justice de paix de Lignières, depuis le mercredi 13 février au vendredi 8 mars 1878, à 5 heures du soir. Liquidation devant le juge de paix de Lignières, à l'hôtel de ville, le mardi 12 mars, à 10 heures du matin.

IMMEUBLES A VENDRE

Vente d'immeubles

à Cressier.

Le lundi 4 mars 1878, dès 7 heures du soir, à l'hôtel de la Couronne à Cressier, les immeubles suivants **situés dans le village de Cressier** et appartenant à Mme Marie-Catherine née Richard, femme de Charles-Louis Persoz, seront exposés en vente par enchères publiques:

1° Un bâtiment à usage d'habitation et dépendances (cadastre article 1214, plan f° 4, n° 17 et 18). Limites: nord Louise Persoz, est Jean-Pierre Rossel et Alexis Thévenon, sud et ouest des chemins publics.

2° Un bâtiment à usage de grange et écurie (cadastre article 1216, plan folio 4, n° 82 et 83). Limites: nord un chemin public, est et sud Alexis Ruedin, ouest James Ganguillet.

3° Un jardin mesurant 168 mètres (cadastre article 1215, pl. f° 4, n° 67). Limites: nord Justin Ruedin, est Alexis Thévenon et James Ganguillet, sud la rue publique, ouest Charles Thomas.

Pour renseignements, s'adresser à M. Charles-Louis Persoz, à Cressier.

Vente de vignes

à Auvernier.

Le samedi 2 mars 1878, dès 7 heures du soir, à l'hôtel du Lac, à Auvernier, M. Claude Vuagneux fils exposera en vente par voie d'enchères, les vignes suivantes:

A) TERRITOIRE DE COLOMBIER:

1° **Brena-Robert,** vigne de 1565 mètres carrés (4.44 ouvriers). Limites: nord route cantonale, est MM. J. de Merveilleux et Perrochet, sud chemin de Brena, ouest MM. de Chambrier, Fréchelin, etc.

2° **Brena-Robert,** vigne de 1290 mètres carrés (3.67 ouvriers). Limites: nord route cantonale, est Mme Calame-Bonnet, sud chemin de Brena, ouest l'hoirie de Merveilleux.

B) TERRITOIRE D'AUVERNIER:

3° **A Lerin**, vigne de 1155 mètres carrés (3.28 ouvriers). Limites: nord M. J. de Montmollin, est M. Ls Perret et autres, sud le même et autres, ouest MM. Chatenay et Breguet.

4° **Aux Sagnardes,** vigne de 1571 mètres carrés (4.46 ouvriers). Limites: est M. David Roulet, sud M. Bonnet, ouest M. Béguin-Gretillat.

5° **Aux Sagnardes**, vigne de 1069 mètres carrés (3.04 ouvriers). Limites: nord MM. Charles et Louis Cortaillod, est le ruisseau de Malévaux, sud et ouest l'immeuble précédent.

6° **A Sombacourt**, vigne de 353 mètres carrés (1 ouvrier). Limites: nord M. James Lardy, est M. Ch. Bonhôte, sud et ouest Mlle Sunier.

7° **Aux Rochettes,** vigne de 2976 mètres carrés (8.45 ouvriers). Limites: nord et est l'hoirie Junod, sud l'ancien chemin de Peseux, ouest M. B. Colin.

8° **A Serran**, vigne de 633 mètres carrés (1.80 ouvriers). Limites: nord un chemin, est M. Heckel, sud et ouest les hoirs Cortaillod.

9° **A Sahn**, vigne de 773 mètres carrés (2.20 ouvriers). Limites: nord M. Convert-Roth, est M. L'Hardy-Dufour, sud route cantonale, ouest M. Chatenay.

10° **La Pierre,** vigne de 1244 mètres carrés (3.53 ouvriers). Limites: nord M. Ph. Lardy, est le même et les hoirs de M. Ch. Lardy, sud M. Daniel Mouchet, ouest M. Alf. Bonnet.

11° **A Creuze-Dessous,** vigne de 1120 mètres carrés (3.18 ouvriers). Limites: nord route cantonale, est le Petit-Ruau, sud MM. Convert-Roth et G. Berthoud, ouest ce dernier.

12° **A Pain-Blanc,** vigne de 644 mètres carrés (1.83 ouvriers). Limites: nord et ouest M. de Meuron, est M. Belenot, sud l'hoirie de Merveilleux.

Conditions favorables de paiement.

Pour renseignements, s'adresser au propriétaire.

Ensuite d'un jugement d'expropriation rendu le 1er février 1878 par le tribunal civil de Neuchâtel, il sera procédé par le juge de paix de Lignières, siégeant à l'hôtel de ville de ce lieu le lundi 18 mars 1878, dès les 10 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques d'un immeuble exproprié au citoyen Charles-Auguste Gauchat, domicilié à Estavayer, et désigné au cadastre de Lignières comme suit. Art. 274 fol. 24, n° 18. Fossuron, champ de 363 perches. Limites: nord 1005, est 1375 et 1140, sud 1608 et 594, ouest 891 et 212.

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Lignières, le 16 février 1878.

Le greffier de paix.
C.-A. DESCOMBES.

Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix de Rochefort, du 17 janvier 1878, pour les immeubles ci-après désignés dont l'expropriation a été prononcée par jugement du tribunal de Boudry, le 21 novembre dernier, le juge de paix a fixé, sur la mise à prix plus bas indiquée, une nouvelle séance d'enchères au jeudi 28 février 1878, à 10 h. du matin. En conséquence, il sera procédé ce jour-là, en audience du juge de paix, à l'hôtel de Commune de Rochefort, à un second essai de vente des dits immeubles expropriés à Louis-Constant Æschlimann, naguères carrier à Chambrelien, et à sa femme Julie Æschlimann née Roussi, savoir:

1° Une maison à Chambrelien rière Rochefort, ayant rez-de-chaussée, renfermant habitation, grange, écurie et fenil, ses aisances et dépendances; joûtant ouest le chemin public, est et nord Frédéric Jaquet, et sud Eugène Béguin.

2° Une maison au dit lieu, ayant rez-de-chaussée et un étage, renfermant remises et réduits, ses aisances et dépendances, avec terrain attenant. Limites: ouest et nord le n° 5 ci-après, est Frédéric Sandoz, et sud le chemin public.

3° Un terrain en nature de jardin, verger et place à courtine, d'environ 3 1/2 ares ou ce qui y est, situé rière le même territoire. Limites: ouest le chemin du Merdasson, est et sud, Frédéric Jaquet, et nord des allées communes avec Eugène Béguin.

4° Un terrain en nature de jardin, sis au même lieu, et contenant environ l'are. Limites: ouest, est et sud, Frédéric Jaquet, et nord Eugène Béguin.

5° Un terrain à la Chassagnettaz, rière Rochefort, en nature de carrière, terres labourables, buissons, bons et mauvais lieux, contenant environ 5 hectares. Limites: nord Edouard Monnier, est Jean Reuby et veuve Béguin, onest la Commune d'Auvernier, et sud Samuel Béguin et le chemin public, sauf pour le tout meilleures limites.

La mise à prix de ces immeubles a été fixée en bloc à fr. 5000.

Donné pour être inséré 3 fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel, à 8 jours d'intervalle.

Rochefort, le 30 janvier 1878.

J.-H. JAQUET, greffier.

A vendre ou à louer

dès le 1er avril prochain, à Faoug, au bord du lac de Morat, à 5 minutes de la station du chemin de fer, une maison d'habitation fraîchement restaurée, contenant 7 pièces, cuisine et buanderie, avec eau courante, deux vastes galeries, petits jardins avec jet d'eau. S'adresser au propriétaire, F. Messerli, à Faoug, Vaud.

A vendre à Boudry

Une maison récemment construite, au centre de la ville, se composant: au rez-de-chaussée, d'un café sous l'enseigne du *Guillaume-Tell*, avec un appartement; aux étages, de 4 beaux appartements. Jardin contigu. S'adresser au propriétaire Joseph Moriggia, à Boudry.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

On vendra par voie d'enchères publiques, lundi 25 février 1878, dès 2 heures du soir, à Port-Roulant, propriété Breithaupt, les objets mobiliers ci-après:

1 canapé bois noyer, 1 commode, 21 chaises jonc, 12 tabourets jonc, 7 tables ronde et carrées, 1 longue table noyer, 1 paillasse à ressorts et un matelas, 2 tableaux, un potager en fer avec accessoires, de la terraille, des bouteilles et chopines vides.

Les montes auront lieu au comptant.

Greffe de paix.

La Direction des forêts et domaines de l'Etat fera vendre par enchères publiques, le **lundi 25 février 1878**, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du **Chanet de Vauseyon:**

93 billes de pin et sapin,
216 stères id.
3800 fagots id.
250 perches de haricots.

Le rendez-vous est à l'entrée de la forêt.

Neuchâtel, 14 février 1878.

L'inspecteur des forêts et domaines de l'Etat, H. BILLON.

AVIS D'ENCHÈRES

sur la Forêt près la gare de Boudry.

On vendra par voie d'enchères publiques, mercredi 20 février courant, dès 1 heure après midi, sur la Forêt près la gare de Boudry, les objets suivants appartenant à dame Amélie Schmutz née Rusterholz: 2 bois de lit, 2 matelas, 1 buffet, 1 table à ouvrage, 1 dite de nuit, des chaises, paillasses à ressorts, duvets, traversins, oreillers et autres objets dont on supprime le détail.

Les montes auront lieu au comptant.

Boudry, 13 février 1878.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

950 A vendre un potager en bon état. S'adr. rue de l'Hôpital 19, au second.

LARANGINHAS SPÉCIALE

Liqueur provenant de la maison BRISTAL et DUNUGON, à Rio-de-Janeiro.

Approuvé par la Société d'Hygiène de Rio-de-Janeiro.

UNIQUE DÉPOT pour la Suisse chez

A.-E. NICOUD

Industrie, 7.

PLUME ELECTRIQUE D'EDISON

Ce nouvel appareil américain remplaçant avec avantage l'autographie, est destiné à rendre de grands services aux administrations, au commerce et à l'industrie.

Tout ce qui peut être fait à la plume s'exécute au moyen de la Plume électrique et de la Presse Edison. Grâce à ce système, on peut, dans la même heure, écrire, reproduire et expédier deux cents exemplaires d'une lettre, circulaire, etc. — Renseignements et prospectus à disposition du public chez l'Agent

(H-73-N) **Ch. FAVARGER-MATTHEY, à Neuchâtel.**

FER BRAVAIS

Adopté dans les hôpitaux. (FER DIALYSÉ BRAVAIS) Recommandé par les médecins Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais *(fer liquide en gouttes concentrées)*, est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est *le seul qui ne noircisse jamais les dents.*

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, **13, rue Lafayette** *et t*[les] *Pharmacies.*

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre.

Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante broch[re] sur *l'Anémie et son traitement.*

Dépôt à **Neuchâtel** chez MM. **Matthey** et **Bourgeois,** pharm.

Pour les parquets des hôtels et maisons particulières:

Cire (encaustique) à parquets

en boîtes de fer-blanc de 1|4, 1|2, 1, 2 1|2, 5, 15, 25 et 50 kilos, portant mon timbre et l'indication de la manière d'employer.

PAILLE DE FER

pour nettoyer les parquets en les frottant simplement avec une poignée de main

BROSSES A PARQUETS

de nouvelle construction à manches mobiles, et avec bandes en caoutchouc.

J. Finsler im Meiershof à Zurich.

A **Neuchâtel**, chez M. Henri Rychner, rue du Seyon.
A **Chaux-de-Fonds**, chez Mme V[e] Sandoz-Perrochet. H 369 Z

Extraits de Malt du Dr G. WANDER à Berne

Chimiquement pur, Contre les affections des organes de la respiration	fr. 1«40
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale	» 1«50
A l'iodure de fer. Contre la scrophulose, les dartres et la syphilis	» 1«50
A la quinine. Contre les affections nerveuses, l'asthme et la coqueluche	» 1«90
Vermifuge. Remède très-efficace, estimé pour les enfants	» 1«60
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants	» 1»50
D'après Liebig, meilleur équivalent du lait maternel	» 1»50

Sucre et bonbons de Malt, très-recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont **les seuls produits de Malt,** qui aient obtenu une **Médaille à Brême en 1874.**

Dans toutes les pharmacies à Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Locle, chez MM. CHAPUIS aux Ponts, ANDREAE, à Fleurier, et docteur KOCH, pharm., à Couvet, CHAPUIS, à Boudry.

Magasin Louis Rauschenbach

8, rue St-Maurice, Neuchâtel.

BOBINES COTON NON GLACÉ, QUALITÉ EXCELLENTE, 6 CORD

Par 500 Yards, la douzaine assortie, fr. 4. | **Par 200 Yards, la douzaine assortie, fr. 1»80.**

Reçu un joli choix de Cravates, Nœuds et Shlips.

CAVES DU PALAIS

Les personnes qui désirent du **vin blanc 1877 absynthé**, peuvent s'inscrire à l'étude Wavre, Neuchâtel.

On offre à vendre faute de place, une **grande banque** pouvant servir pour épicerie, etc., se composant de 21 tiroirs et d'une grande caisse à papier. Plus, une **bascule** de la force de 5 k., le tout en très bon état. S'adr. à O.-L. Meillard, aubergiste à Saules (Val-de-Ruz.)

Le soussigné informe le public de St-Blaise et des environs, qu'il vient d'ouvrir un magasin de farines, griès, sons, maïs, pois, avoines, etc. Il espère par de bonnes marchandises et ses prix modérés attirer la confiance qu'il sollicite.

Son magasin se trouve dans la maison de la forge du bas du village.

GUSTAVE MEYER.

A vendre des osiers jaunes pour jardiniers, chez M. Nicolas Schmid, à Auvernier.

Messieurs les

Marchands de vin, Tonneliers et Encaveurs

sont prévenu que le soussigné est acheteur de

TARTRE BRUT

aux prix de fr. 1»50 à fr. 1»75 le kilo de beau blanc, et de fr. 1»40 à fr. 1»50 le kilo de beau rouge.

Henri RYCHNER, rue du Seyon.

En vente dans les principales librairies du pays:

LE SILENCE DE LA FEMME

dans l'Eglise,

par Adolphe **Petitpierre**, pasteur.

Seconde édition.

La Ouate anti-rhumatismale Du Dr Pattison

soulage instantanément et guérit radicalement

la Goutte et rhumatismes

de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine et maux de gorge. En rouleaux, à fr. 1, et demi-rouleaux à fr. 0»60, chez

Henri GACOND, à Neuchâtel.

Plus de goîtres

Prompte guérison du goître sans les suites fâcheuses qu'occasionnent les préparations iodées par leur usage prolongé. Traitement facile et infaillible. Prospectus imprimé. Prix: 3 fr. pour Genève. Expédition contre remboursement. Remède externe. Pharmacie DARIER, à Genève. (H-X)

SANITAS

Ce produit hygiénique, médical, d'une utilité générale, ne contenant aucune substance nuisible à la santé (à base d'eau oxygénée et des huiles essentielles de pins, sapins et eucalyptus) se trouve dans toutes les principales pharmacies et drogueries. — *Neuchâtel*, chez MM. Baillet, Bourgeois, Matthey; Gacond, Dessoulavy, Gaudard, Nicoud; *St-Blaise*, pharm. Zintgraff; *Landeron* chez Bonjour-Muriset; *Neuveville*, pharm. Imer; *Fontaines*, Strohl; *Auvernier*, Redard; *Colombier*, Petitpierre; *Boudry*, Chapuis; *Cortaillod*, Pochon; *Les Ponts*, pharm. Chapuis; *Locle*, pharm. Burmann, Guinand, Theiss; *Chaux-de-Fonds*, pharm. Perret, Monnier, Beck, Bonjour; *Travers*, pharm. Gougginsperg; *Couvet*, Koch; *Fleurier*, Andræa; *Verrières*, Duvoisin; *Bayards*, A. Reymond.

Prix du **SANITAS**, **le flacon** ordinaire. . . . . fr. 1»50
Le double flacon toilette . . fr. 3»50

LOUIS BELLER

que l'âge et les infirmités empêchent de se présenter comme il le voudrait chez les quelques braves messieurs qui lui ont toujours témoigné un si bienveillant intérêt, vient leur rappeler son beau choix de cols de divers genres. Sa demeure est toujours rue St-Maurice 1, au second.

943 A vendre un âne fort et robuste avec le harnais et un char neuf. Le bureau d'avis indiquera.

A vendre, 125 tuteurs d'arbres à fr. 25 le cent. S'adr. à l'hôtel Helvétia, gare de Corcelles.

A vendre deux uniformes d'officiers, en bon état. S'adr. à M. H. Descombes, coucierge, Faubourg 18.

A vendre une petite machine à imprimer pouvant se servir pour cartes de visite, entêtes de lettres, initiales, etc., pour le prix de **fr. 70.** — S'adr. au magasin de papéterie, Croix-du-Marché.

A vendre pour semens, des pommes de terre **Early roses** très précoces, et quelques cents fraisiers bien enracinés, dite fraise anglaise, à très gros fruit rouge et rond, S'adresser à W. Coste, jardinier, au Grand-Rueau, près Serrières.

956 On demande à acheter un fort cheval de trait. Le bureau de la feuille indiquera.

A LOUER

957 A louer pour le 24 mars un logement de 3 pièces, cuisine et dépendances, situé au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

958 A louer de suite une grande chambre meublée, rue du Seyon 19, au 3me.

959 Chambre meublée pour un monsieur. Rue St-Maurice 6, au 4me.

A louer pour l'été au Mau-Jaubia 5, 2 à 3 chambres à des personnes soigneuses. A la même adresse, à vendre pour cause de santé, une machine à coudre peu usagée, à doubles points, plus 2 potagers dont un en fonte, l'autre au pétrole. S'ad. rue de l'Hôpital 22, au premier.

De suite, deux chambres non meublées avec dépendances, au soleil levant. Rue St-Maurice 10, au 2me.

A louer de suite ou pour St-Jean, un appartement situé rue Dupeyrou, composé de 3 chambres, dont une avec alcôve, cave, bûcher et dépendances. S'adr. à M. L. Reuter au faubourg.

Pour la fin du mois, chambre à partager avec un monsieur rangé. A la même adresse, on prendrait encore quelques pensionnaires. Pour renseignements, s'ad. chez M. R. Gigax, rue du Seyon.

945 A louer une belle chambre meublée pour un monsieur rangé, rue de la Treille 7, au 3me.

A louer pour St-Jean, à Vieux-Châtel, un logement au 1[er] étage du n° 7. S'adr. pour le voir et pour les conditions à Mlle Ritter, Vieux-Châtel, n° 2.

A louer, à Coffrane, pour le 23 avril prochain, un logement de 5 pièces, cuisine et dépendance, avec boulangerie; suivant convenance, on louerait aussi environ une demi-pose de terre attenant à la maison. S'adr. à Jean Leiser, Ecluse 31, Neuchâtel.

A louer à un monsieur de bureau ou étudiant, une jolie chambre meublée. Pour renseignements. s'adr. magasin de papéterie, Croix-du-Marché.

951 A louer une chambre meublée pour une ou deux personnes, Grand'rue 10, au 3[me].

952 Pour cas imprévu, à louer pour la St-Jean prochaine, un logement au centre de la ville et au soleil levant, composé de quatre pièces, cuisine, chambre à serrer, cave et galetas. S'adr. rue du Temple neuf 24, au second étage devant.

935 Chambre meublée indépendante, rue de l'Industrie, maison Margot, 1[er] étage.

A louer pour la St-Jean, rue St-Maurice 6, un logement de trois chambres, cuisine, cave et galetas, eau et gaz. S'adr. au servant du Cercle des Travailleurs.

942 A louer une chambre meublée p[r] deux messieurs, rue du Seyon 28, au 4[me].

931 Tout de suite, à un homme propre, une chambre meublée. Rue St-Honoré 16, au 3me, à droite.

932 Pour le 1er mars, jolie chambre meublée, se chauffant, pour un ou deux messieurs. S'adr. Ecluse 13, au 2me.

933 A louer une chambre meublée. S'adr. rue Purry 6, au second.

Attention

A remettre de suite pour cause de départ un atelier de couture avec grand logement, fournitures et une machine à coudre. S'adr. à Mme Jacot-Junod, rue des Poteaux, n° 2.

A louer deux chambres meublées se chauffant. A la même adresse, chambre à partager, pour jeune fille. Rue de la Treille 1.

---

911 Chambres à louer. Cour de la caisse d'Epargne 6, au 3me.

A louer de suite une chambre meublée. S'adr. épicerie rue du Trésor 1. 888

---

885 Chambre meublée à louer. Rue Purry 4, au 1er, à gauche.

---

872 A louer une jolie chambre meublée, se chauffant. Croix-du-Marché 3, au 2me.

A louer pour St-Jean un petit logement de deux chambres, un cabinet et dépendances. S'adr. à M. le professeur Herzog faub. du Crêt 19.

---

736 Dès maintenant ou pour St-Georges, à remettre un logement à un 1er étage. S'adr. rue du Bassin 8, au 1er.

A louer pour la St-Jean 1878, un beau logement au 3me étage, maison n° 2, rue St-Honoré, place du Port, consistant en 5 pièces et dépendances, vue sur le lac et les Alpes, eau et gaz dans la maison. S'adr. à Antoine Hotz, père, rue du Bassin.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer un petit logement de deux chambres. S'adr. au restaurant Moser fils.

On demande à louer un magasin situé si possible au centre de la ville. Adresser les offres à l'**Agence générale**, Evole 9, Neuchâtel.

---

944 On demande à louer au centre de la ville et au 1er étage, une chambre-salon meublée où l'on ne couchera pas. S'adr. au bureau.

---

947 On demande à louer pour le 1er avril, si possible au centre de la ville, un petit logement de 2 à 3 chambres pour des personnes tranquilles. S'adr. au bureau de la feuille.

OFFRES DE SERVICES

960 Deux jeunes gens, l'un âgé de 16 ans, l'autre de 20 ans, cherchent à se placer tout de suite comme domestiques soit dans une maison particulière soit dans un magasin. S'adr. au bureau.

Une jeune fille recommandable parlant allemand et français, ayant un bon commencement de service, demande à se placer de suite. S'adr. à Mme Lambert, rue St-Honoré 10.

Une jeune fille de 20 ans, robuste, de bonne volonté, ayant déjà l'habitude du service, bien recommandée et jouissant d'une excellente réputation, aimerait trouver une place pour le commencement d'avril. S'adr. à M. le pasteur Parel, à la cure de Lignères.

Une jeune fille de toute moralité âgée de 19 ans, parlant français, désire se placer pour bonne d'enfants. S'adr. pour de plus amples informations à M. Aug. Mathey, fils, à la Jaluse, (Locle.)

A la même adresse, on demande une fille de 25 à 35 ans, sachant le français, connaissant les travaux d'un ménage sans enfants et sachant bien faire la cuisine. Inutile de se présenter s's bonnes références. H 70 N

CONDITIONS OFFERTES

Mme Jacottet-Prince demande une bonne fille pas trop jeune, propre, active et sachant faire la cuisine. S'adr. rue de l'Hôpital 11.

On demande de suite un bon domestique sachant soigner les vaches. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. Adresse: Jean Baur, pépiniériste, Corcelles.

Mme Aug. de Montmollin, aux Terreaux, demande pour fin de mars une très bonne cuisinière qui parle français.

On demande ponr le 1er mars une domestique entendue dans les travaux d'un ménage et sachant faire la cuisine. S'adr. à Mme Prince-Reymond, faub. de l'Hôpital 34.

PLACES OFFERTES ou DEMANDEES

Un jeune homme de dix-sept ans, connaissant l'allemand et le français et ayant une bonne écriture, cherche une place dans une maison de commerce ou une administration quelconque. De petits appointements ou bien la pension et le logement seraient désirés dès le commencement. L'entrée pourrait avoir lieu dans les 1ers jours de mai. S'adr. aux notaires Baillot, à Boudry.

On cherche

une demoiselle française, protestante, pr enseigner la langue française dans un pensionnat allemand. S'adr. aux initiales **T. 5108** à M. **Rodolphe Mosse, Francfort s/M.** M. 17/2 F.

Une bonne nourrice de deux mois cherche à se placer de suite. S'adr. au docteur de Montmollin.

APPRENTISSAGES

On demande un jeune homme comme apprenti, pour travailler au bureau des hypothèques, à Neuchâtel. S'adresser au dit bureau.

Dans un des premiers ateliers photographiques de la Suisse centrale, un jeune homme pourrait **apprendre la photographie** et la retouche, et aurait en même temps occasion d'apprendre l'allemand. Quelqu'un sachant dessiner aurait la préférence.

S'adr. sous chiffre X. 222 à l'office de publicité de **Rodolphe Mosse, Zurich.**

(M 418 Z.)

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

961 Une perruche s'est envolée samedi après-midi. La rapporter contre récompense rue du Môle 10, au second.

Un parapluie a été oublié dans le bâtiment Léopold Robert, lors de la dernière vente en faveur des pauvres. Le réclamer chez le concierge du Musée de peinture, contre désignation et frais d'insertion.

AVIS DIVERS

SOCIÉTÉ DES

Carabiniers du Vignoble.

Assemblée générale règlementaire, le dimanche 24 février 1878, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Côte à Auvernier.

Ordre du jour :

1. Rapport sur l'exercice 1877.
2. Vérification des comptes.
3. Répartition du subside.
4. Renouvellement du Comité.
5. Fixation de la cotisation pour l'année 1878.
6. Divers.

Le Comité.

Sociétés d'Histoire et de Statistique

SECTIONS DE NEUCHATEL.

Réunion le jeudi 21 février 1878, à 8 heures du soir, au Gymnase.

Ordre du jour: Communications diverses.

Les séances sont publiques.

Compagnie des Vignerons

La compagnie a l'honneur d'informer le public que par suite du décès de M. Ed. Junod, un **nouveau sergent** a été nommé en la personne de M. G. Favre, coiffeur, rue de l'Hôpital.

Elle profite de l'occasion pour rappeler à toutes les personnes qui s'occupent de vignes, le **Traité de culture** publié par ses soins il y a quelques années. Ce manuel, rédigé par un de nos premiers viticulteurs et enrichi de planches, n'a rien perdu de sa valeur et peut être recommandé eu tonte confiance. Il est en vente chez M. Favre, au prix de fr. 1 l'exemplaire.

CRÉDIT FONCIER

Neuchâtelois.

L'assemblée générale des actionnaires de ce jour a fixé le dividende pour l'exercice 1877 à *fr. 28* par action; il est payable, dès aujourd'hui, *à la Caisse de la Société, à Neuchâtel,* et aux *Agences dans le canton,* contre remise du coupon échu.

Neuchâtel, 7 février 1878.

(H-56-N) *La Direction.*

BANQUE CANTONALE

NEUCHATELOISE

Le dividende pour l'exercice 1877 est fixé à fr. 30. Il est payable dès ce jour, à la caisse de la banque à Neuchâtel, et aux caisses des agences dans le canton, sur la remise du coupon n° 23, accompagné d'un bordereau signé.

Neuchâtel, le 6 février 1878.

La Direction.

Agences et représentants.

Pour un Office de publicité nouvellement fondé et sur des bases toutes nouvelles, on cherche des représentants capables, versés dans la branche de la papeterie et dans le commerce.

Adresser les offres avec bonnes références sous chiffre L. D. n° 514, poste-restante, Zurich.

LAVAGE A NEUF

des gants en peau glacés et Suède.

Dépôt: rue du Seyon 12, magasin de cigares.

---

955 **Un négociant à la veille de se retirer des affaires actives, désire touver une place de teneur de livres, de comptable ou de secrétaire dans une administration ou une maison de commerce de Neuchâtel. Il peut fournir les meilleures références. S'adr. au bureau de la feuille.**

Avis aux parents

Dans une bonne pension de la Suisse allemande, d'intelligents garçons d'honorables familles pourraient, à très bon marché, apprendre la langue allemande à fond. Entrée au 1er avril prochain. S'adr. pour renseignements à M. **Bueche,** instituteur à **Bellelay**. (H. 47 P.)

J'apprends qu'il circule des bruits aussi calomnieux que mensongers contre mon fils Paul-E. Cosandier, actuellement en Italie; en conséquence si je découvre l'auteur de ces bruits il sera poursuivi suivant la loi.

Neuchâtel, le 10 février 1878.

Emile COSANDIER, père.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

au temple du bas.

MARDI 19 février, à 8 h. du soir, sur

LA JEUNESSE ET LE CHRISTIANISME

par M. le pasteur **Ceresole** de Vevey.

Les dons destinés à couvrir les frais des conférences peuvent être déposés aux librairies Berthoud, Delachaux, Kissling et Sandoz.

CONFÉRENCES ACADÉMIQUES

Dans la salle circulaire du Gymnase.

Mardi 19 fév. à 5 h. du soir.

La poésie hébraïque

Par M. le professeur Perrochet.

Cartes de séance, fr. 1»50. (Etudiants et élèves de pensionnats moitié prix.)

Banque de Soleure.

Le dividende de l'année 1877 a été fixé **à fr. 31** soit 6 1/5 0/0. Il est payable **sans frais** à partir du 15 courant **chez MM. Pury et Cie**, à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds.

Le Directeur,

S. Kaiser.

DÉBLAIEMENT

du Crêt-Taconnet

Le public est prévenu que l'explosion des mines aura lieu pour le moment comme suit :

Le matin à 9 heures, à midi, et le soir de 5 à 6 heures.

Trois coups de cornet l'annonceront chaque fois.

L'ENTREPRISE.

MISE AU CONCOURS

Le Conseil communal de Valangin met au concours la construction d'une salle de débit au rez-de-chaussée de l'hôtel de la Couronne, savoir :

Pour maçonnerie et taille, 3 fenêtrages en roc.

Pour menuiserie, 3 fenêtres et une porte vitrée, 264 pieds de boiseries, buffets et portes.

Pour serrurerie, 3 espagnolettes et fermentes de portes.

Pour charpentiers, lambourdage et 457 pieds de plancher.

Pour gypserie, plafond et pourtour, environ 1000 pieds.

Pour terrinier, fourneau suivant devis. etc.

Les maîtres d'état disposés à entreprendre ces travaux sont invités à prendre connaissance du cahier des charges auprès du soussigné et envoyer leurs devis cachetés d'ici au 24 courant.

Valangin, le 6 février 1878.

Au nom du Conseil communal,

Le secrétaire, F.-C. TISSOT.

S. BURKI, tailleur

se recommande au public, pour des réparations, des journées, et tout ce qui concerne son état. Prix très-réduits.

S'adr. Rocher 20, Neuchâtel.

Une bonne blanchisseuse se recommande aux dames de la ville et des environs, pour des journées et pour de l'ouvrage chez elle. Elle espère par son travail soigné et ses prix modérés attirer entièrement la confiance qu'elle sollicite. S'adr. rue de l'Hôpital 12, au 3me.

Le soussigné récemment établi, se recommande à l'honorable public de Boudry et des environs pour des journées.

CHARLES BESSON, jardinier,

à l'Isle près Boudry.

Dans une pension peu nombreuse on recevrait à moitié prix une jeune dame anglaise, connaissant bien sa langue et qui aurait quelques leçons d'anglais à donner. S'adr. sous les initiales B. Z. 212, à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel. H. 72 N.

PARAGRÊLE

MM. les propriétaires de vignes sont avisés qu'à teneur des statuts, le montant des primes pour l'année courante doit être versé avant le 1er avril.

Les paiements peuvent se faire, soit directement à Neuchâtel chez l'agent de la Société, soit chez l'un des membres du Comité des délégués, savoir :

MM. Bonjour, notaire, au Landeron.
Alex. de Dardel, à St-Blaise.
Paul Guye, à Champreveyres.
Jean de Merveilleux, à Neuchâtel.
Borel, des Charmettes »
Rodolphe Schinz, »
Jean de Montmollin, »
Victor Colin-Vaucher, à Corcelles.

MM. Baillot, notaire, à Boudry.
Frédéric Leuba, à Colombier.
Ed. Berthoud-Coulon, à Cortaillod.
Alfred Borel, à Bevaix.
Gustave Lambert, à Chez-le-Bart.
Louis Humbert, à St-Aubin.
Henri de Buren, à Vaumarcus.

A partir du 15 mars, les primes seront prises en remboursement par la poste.

MM. les propriétaires, qui ne font pas encore partie de la Société, sont invités à faire parvenir sans retard leur demande chez l'une des personnes ci-dessus.

L'Agent, J. WAVRE, avocat.

---

954 On demande à emprunter contre 1re hypothèque, fr. 30,000 sur deux belles propriétés. Adresser offres F. L., poste restante, Neuchâtel.

On demande pour le commencement de mars un repasseur de chapeaux. S'adresser pour les conditions à Mme Montandon, Quartier-Neuf 39, au Locle.

Chronique musicale.

MM. les professeurs du Conservatoire ont eu jeudi salle comble.

La variété de leur programme était bien faite pour allécher chacun.... même ceux que l'on nomme chez nous les partisans de la musique diffuse et obscure. En effet, pour autant qu'on puisse deviner le sentiment général, nous croyons que c'est bien dans cette dernière catégorie que la majorité des auditeurs a rangé la première production, soit le Quintett de Rubinstein.

Et pourtant, serait-il bien impartial de prononcer un tel jugement à la première audition d'un morceau essentiellement savant et travaillé? La musique symphonique, en général, et plus particulièrement la musique moderne, tient beaucoup du problème en même temps que de la simple jouissance. Le fait qu'elle n'est pas facile à saisir dès l'abord ne saurait être uniquement mis à la charge du compositeur, et une appréciation trop leste à son égard ne nous semblerait pas mieux en place que celle qu'émettent si souvent, au grand scandale de messieurs les artistes, les laïques en peinture, lorsqu'ils se trouvent en face de quelque vieux chef-d'œuvre verdâtre des Musées d'Italie.

Quant à nous, malgré maint passage incompris, malgré l'effet étrange presque répulsif d'un « la dièze » et d'un « la naturel » revenant simultanément à plusieurs reprises, nous avons cru retrouver dans la mélodie générale du morceau cet esprit nouveau, très poétique et distingué, qui caractérise tant d'autres œuvres de Rubinstein. Ajoutons que la manière en laquelle il a été rendu dénotait une étude approfondie chez les cinq exécutants.

Quelle belle composition que cette « Sérénade » de Beethoven, et qui pourrait y reprocher à l'auteur un manque de clarté? Aussi l'accueil lui a-t-il été sympathique. La partie principale, celle du violon, a été délicatement nuancée par M. Kurz fils, dont le coup d'archet et le jeu essentiellement français, se prêtent à semblable exécution.

Cette fois-ci M. Kurz s'est livré à son auteur et au public... ce dernier le lui a rendu en applaudissements.

La « Cavatine de Sémiramis » ne compte certes pas parmi les productions faciles, et Mlle Wickmann s'en est très vaillamment acquittée. Nous dirons même qu'elle a modifié l'impression que nous avaient laissée ses deux premières apparitions. Les difficultés étaient elles moins considérables ou plus travaillées encore que de coutume? Nous ne savons! Dans tous les cas, l'attention de la cantatrice paraissait moins exclusivement concentrée sur la réussite de ces difficultés, et l'esprit général du morceau en a profité, nous semble-t-il. Merci également à Mlle Wickmann de nous avoir dit enfin deux mélodies toutes simples, aussi belles que simples d'ailleurs, et dont l'exécution, surtout celle de la « Romance de Marguerite » malgré quelques notes voilées dans la région du medium, nous a procuré une vive jouissance.

Il y a longtemps que nous n'avions eu le plaisir d'entendre M. Geyer et ce plaisir a été augmenté d'autant par le goût excellent dont il a fait preuve en nous présentant ce beau « Larghetto » de Raff si chantant et si original. M. Geyer l'a rendu d'une manière ample et sonore, puis il a passé, dans le « Papillon » de Popper, à des exercices de coup d'archet fort compliqués.

Mais revenons à Raff, car son nom figure encore sur notre programme, en la personne d'un délicieux « Menuetto » pour piano dont M. Bæhring a su faire valoir toute la finesse et l'élégance. C'est une véritable petite perle fine que ce Menuetto, et le « Scherzo » n° 2 de Mendelssohn ne lui cède en rien. Ici aussi nous avons retrouvé chez M. Bæhring un jeu souple et de bon goût, qui nous a charmés. — Le « Moment musical » de Schubert a été pour tous une gentille surprise!

Le « Duo » pour deux pianos sur un motif de Beethoven par « Saint-Saëns » nous a fait une très grande impression: qui se fût attendu à cette succession de variations brillantes, savantes, sur un motif aussi simple. Mlle Calame et M. Bæhring ont magistralement interprêté l'œuvre du compositeur moderne.

En résumé, charmante soirée! **

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ORIENT. — Les Russes ont occupé vendredi les points fortifiés situés dans la zone qui avait été neutralisée autour de Constantinople; ils ont même occupé la redoute de Sanidié, qui est comprise dans la ligne de défense de Constantinople.

Le *Standard* dit que la reine d'Angleterre a écrit à l'empereur Guillaume qui a été profondément ému de cette démarche. On croit que l'empereur essaiera d'amener le czar à des conditions de paix plus modérées.

Une dépêche du 16 annonce que les négociations pour la paix définitive ont repris vendredi à Andrinople.

La Porte n'a pas autorisé l'entrée de nouveaux cuirassés dans la mer de Marmara.

Sur la demande du sultan, les cuirassés anglais ont mouillé en deçà de l'île des Serpents.

On mande de Vienne au *Temps* que les pourparlers avec la Russie ont abouti pour la réunion d'un congrès des ministres des affaires étrangères des grandes puissances, sous la présidence du doyen d'âge, le prince Gortschakoff. L'Autriche propose Baden-Baden.

LONDRES, 18 février. — Les journaux anglais considèrent la situation comme momentanément améliorée.

La Russie aurait accepté un congrès, grâce à l'intervention du prince de Bismarck, afin de prévenir la mobilisation de l'armée autrichienne.

On croit que le chancelier de l'empire allemand fera mardi au Reichstag des déclarations confirmant cette situation.

La Russie et l'Angleterre garderont leurs positions respectives actuelles pendant le congrès.

Selon le *Daily News*, les négociations pour la paix seraient terminées mercredi à Andrinople et alors les Russes évacueraient immédiatement la Roumélie.

NOUVELLES SUISSES

Industrie. — On lit dans le dernier rapport du consul général de la Confédération suisse à Batavia:

» Il semble que l'industrie horlogère suisse ne fait pas de progrès; au moins cette année on a importé de la mauvaise marchandise. Ce fait est de nature à nuire à l'industrie suisse: les montres, en effet, étaient grossières et mal fabriquées. La Suisse n'aura à Java un écoulement certain qu'à la condition de livrer de la marchandise de premier choix. C'est une grave erreur que de penser que tout est bon pour les habitants de ces pays reculés. Le naturel n'achète qu'une seule fois une mauvaise montre. Après une expérience fâcheuse, il renoncera plutôt à en porter une.

» Le commerce des bijoux, quoique peu considérable, a cependant été productif. »

NEUCHATEL

— Les services postaux de Ste-Croix à Travers et de Concise à Provence seront, à la demande des intéressés, continués en 1878.

— Mercredi soir 13 février, une maison appartenant à M. Louis Mauler, a été complétement incendiée au haut du village des Ponts. On a pu sauver une belle collection d'ouvrages scientifiques et des souvenirs de famille.

Vente en faveur des Billodes.

Les meilleures choses du monde subissent la loi fatale de l'oubli, ou tout au moins de l'indifférence qui s'attache à un nom à mesure qu'il vieillit, à une œuvre à mesure qu'elle fait moins de bruit; les plus belles institutions de charité, les plus utiles fondations n'y échappent pas, et, sauf quelques rares exceptions, les bienfaiteurs de l'humanité doivent le plus souvent faire la triste expérience de son ingratitude.

Ces réflexions nous venaient, à la lecture d'un appel adressé par le Comité des Billodes à tous les amis de cette œuvre.

Il y a 50 ans, pareil appel eût été superflu. Les dons affluaient, le nom de Mlle Calame était dans toutes les bouches; l'établissement grandissait chaque année, et abritait plus de 150 enfants.

Aujourd'hui il n'en compte plus que 93, et malgré toute l'économie apportée à son administration, son budget solde par un déficit à couvrir.

Est-ce à dire que l'asile ait démérité de l'intérêt public, ou que les besoins soient moins grands? Au contraire, jamais l'établissement n'a été mieux tenu, mieux surveillé, et jamais son utilité n'a été plus incontestable. Jamais enfin on n'a aussi bien compris que de nos jours, combien l'enfance malheureuse a droit à toute la sollicitude de la société.

La seule raison aux faits que nous révèle le dernier rapport de l'asile, est une raison humiliante pour les Neuchâtelois. On OUBLIE les Billodes; on s'intéresse à une foule d'œuvres étrangères, lointaines même, on donne abondamment, et notre réputation est faite à cet égard. Mais on ne songe plus à cet héritage de charité et de dévouement légué à notre peuple par la femme d'élite à laquelle le secrétaire de la grande-duchesse de Russie rendait ce témoignage: « J'ai vu des savants, des guerriers de premier rang, des empereurs et des rois, des institutions de haute importance, mais ce qui seul a laissé en moi une impression indestructible c'est l'école de Mlle Calame. »

Il est temps pour nous de réparer cet oubli, et nous sommes persuadés que l'appel du Comité des Billodes a retenti comme un remords dans le cœur de beaucoup de nos concitoyens.

Sans doute, en ces années de crise où tant et de si diverses misères sollicitent notre sympathie et réclament nos dons, nos bourses se ressentent de plus d'un sacrifice. Mais jusqu'ici, personne n'a heurté en vain à notre porte, et il ne sera pas dit qu'elle s'ouvrirait moins large à nos enfants pauvres qu'à des étrangers.

Aussi est-ce avec une sorte de satisfaction anticipée que nous attendons le résultat de la vente organisée pour le 21 courant, dans les salons de l'hôtel du Mont-Blanc, en faveur des Billodes, par un Comité de dames de notre ville.

Elles sauront s'ingénier à garnir ce bazar de charité d'objets confectionnés avec le goût qu'on leur connaît, mais il n'est pas besoin de doigts de fée pour s'associer à leur œuvre, et les dons, quels qu'ils soient, seront les bienvenus.

Quant aux acheteurs, qui seront toujours la grande question de pareilles journées, nous comptons bien qu'ils feront leur devoir en vrais prodigues, allions-nous dire, disons plutôt: en vrais économes. Retranchons quelque chose à nos menus plaisirs, et de pauvres enfants auront un rayon dans leur ciel; supprimons quelques superfluités de notre table, et ils auront leur pain quotidien assuré; renonçons à quelque fantaisie, et ils ne seront pas sevrés du nécessaire. Que l'économie du riche devienne la santé, l'éducation, le salut moral et matériel du pauvre, et ce que nous mettons à part pour lui, dépensons-le largement dans des occasions telles que celle-ci, où le génie inventif de nos dames a tout prévu pour profiter même de nos faiblesses. Car la gourmandise y sera exploitée sous la forme de petits pâtés, de glaces, de café, etc.

Au reste, chacun pourra d'avance se faire une idée du coup d'œil que présentera le bazar et préparer son choix d'objets. Tout sera exposé mercredi 20 courant, dès deux heures après-midi, moyennant finance d'entrée de 50 centimes.

La vente elle-même s'ouvrira le jeudi, à 10 heures du matin.

Puisse le printemps qui s'approche nous envoyer pour ces jours-là un de ces rayons de soleil qui invitent à sortir, voire même à voyager. Car nous comptons sur des hôtes du dehors, aussi bien que sur nos amis de la ville. (*Union libérale.*)

— Ensuite de la décision de l'Assemblée fédérale du 24 décembre 1877, le Conseil d'Etat a publié l'arrêté suivant:

Art. 1. — Outre les mesures de capacité prévues à l'art. 3 de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 24 novembre 1876, les mesures de 4 et de 3 décilitres destinées à la vente des liquides au détail sont aussi admises au poinçonnage.

Art. 2. — Les bouteilles et les verres devront à l'avenir porter tous, outre les marques d'étalonnage prescrites jusqu'ici, la désignation bien apparente de la contenance, par exemple 1 L., 5 DL., 4 DL., etc. Ces désignations devront également être apposées au moyen du dépolissage.

Quant à la distance entre l'anneau indiquant la contenance et le bord supérieur des bouteilles, les prescriptions en vigueur sont maintenues. Pour les verres, la marque doit être à 1 centimètre au moins et à 3 centimètres au plus au-dessous du bord.

Art. 3. — La tolérance, quant aux mesures de capacité de 4 et de 3 décilitres, est au maximum de 1 centimètre cube; pour les autres mesures, les prescriptions actuelles sont maintenues.

— Art. 4. — Il est accordé aux aubergistes et autres personnes faisant le commerce des boissons en détail, un délai allant jusqu'au 1er avril 1878, pour faire munir des marques indiquant la contenance, les bouteilles et les verres qui se trouvent dans le commerce. A partir de cette date, on ne pourra faire usage d'aucun verre et d'aucune bouteille ne portant pas ces marques ou ne répondant pas aux prescriptions du présent arrêté.